

Bulletin municipal de La Bouillie

INFORMATIONS MUNICIPALES

LE MOT DU MAIRE

À l'heure où vous lirez ces lignes, la rentrée scolaire sera déjà effectuée et bon nombre d'entre vous auront repris le travail. J'espère que vous avez tous passé un excellent été et que vous êtes « regonflés à bloc » pour affronter ce deuxième semestre 2024 !

Malgré un départ de 12 élèves de CM2, les effectifs de l'école se maintiennent pour cette rentrée 2024. Mais il nous faut être très vigilant et tout faire pour garder nos 3 classes.

Dès ce début septembre, nos associations lambolliennes reprennent leurs activités.

Le 7 septembre, les chasseurs vous proposeront un repas à emporter à prendre à la salle polyvalente.

Une délégation (16 personnes) du comité de jumelage se rendra à Sellano en Italie du 15 au 22 septembre 2024.

Ne pas oublier le vide grenier, organisé par l'Amicale Laïque, le 22 septembre sur le parking et à l'intérieur de la salle polyvalente.

Le 12 octobre 2024, l'inter-association de La Bouillie organise une journée « octobre rose » afin de récolter des fonds pour les femmes atteintes du cancer du sein.

Beaucoup d'activités pour cette rentrée !

Comme vous avez pu le constater, la zone artisanale de Pilodie est terminée ; nous attendons la commercialisation des lots par Lamballe Terre et Mer avec beaucoup d'impatience, surtout qu'une majeure partie est déjà retenue.

Le permis de construire pour le futur commerce à côté du relais santé est en cours d'instruction.

Là aussi, nous attendons le retour avec impatience.

Nous sommes dans les devis pour la signalisation horizontale (Traçage au sol) qui devrait démarrer à l'automne.

Un grand merci à toute l'équipe du club de l'amitié pour leur travail dans la réfection du boulodrome et le nettoyage des tables de la salle polyvalente.

Des vols ont été constatés au cimetière. Nous remercions toute personne susceptible d'avoir des informations, de se rapprocher de la mairie.

Je vous souhaite à tous, petits, grands, écoliers, collégiens, lycéens, professeurs des écoles et collèges, employés du privé et du public, associations et vous lambolliennes et lambolliens une EXCELLENTE RENTRÉE 2024 !

Pascal LEBRETON

N°08
SEPTEMBRE
2024

**MAIRIE &
AGENCE POSTALE
COMMUNALE**

**11 rue de l'Église
Tél. : 02 96 31 51 68**

**accueilmairie@labouillie.fr
Site internet : labouillie.fr**

**Horaires d'ouverture
9h à 12h**

**Lundi, mardi, jeudi,
vendredi.**

.....

**SERVICES
D'URGENCE ET DE
GARDE**

SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112

Pharmacie : 3237

.....

BIBLIOTHÈQUE

10h à 12h

Tous les samedis

.....

CABINET INFIRMIER

1 rue des Écoles

02 96 31 58 82

.....

Pour le prochain bulletin

**Merci de déposer vos
annonces avant le
20 septembre**

.....

**Organe mensuel
d'informations
administratives
économiques et sociales.**

**Directeur :
Pascal LEBRETON**

**Rédaction :
Coralie DOLO
Amélie TRIBOULET**



AUTORISATIONS D'URBANISME

Déclarations préalables délivrées :

- DP02201224Q0013 – 15 route du Buharay – Clôture
DP02201224Q0014 – 17 rue du Chemin Chaussée – Changement de menuiseries
DP02201224Q0015 – 9 rue des Ecoles – Installation d'une serre
DP02201224Q0016 – Le clos du Tertre – Installation de panneaux solaires
DP02201224Q0017 – 10 rue des Bignons – Clôture
DP02201224Q0018 – 7 La ville Cario – Installation de panneaux photovoltaïques
DP02201224Q0019 – 8 rue de la Verdure – Installation d'une pergola
DP02201224Q0021 – 2 Le Pré Glémy – Remplacement portail et portillon
DP02201224Q0022 – 5 route du Buharay – Pose d'une toiture transparente
DP02201224Q0023 – 5 route du Buharay – Construction d'une pergola

Permis de construire :

- PC02201224Q0005 – 8 rue du Clos Neuf – Construction garage + abri jardin + clôture
PC02201223Q0014M01 – Lot 8, lotissement Le Kenliv – permis modificatif construction

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2024

➤ Lamballe Terre et Mer : Révision du pacte financier et fiscal – convention de reversement de fiscalité.

Il est rappelé que le conseil communautaire de Lamballe Terre et Mer a adopté son premier pacte financier et fiscal par délibération du 11 juillet 2019. Il s'agissait, à la suite de la fusion des anciens EPCI (Établissement Public de Coopération intercommunale) et dans un contexte d'unification, de doter l'ensemble intercommunal d'un cadre financier et fiscal permettant à l'agglomération et aux communes de porter leurs projets, sur la base d'un état des lieux partagé et dans une optique d'harmonisation des pratiques et de lisibilité pour chacun. Ce premier pacte était défini sans limitation de durée et il prévoyait une évaluation et un suivi qui pourraient donner lieu à une révision.

C'est dans ce cadre que Lamballe Terre et Mer a souhaité, mi-2023, réaliser un état des lieux financier et fiscal actualisé du territoire et établir un diagnostic de la mise en œuvre du pacte sur ces quatre premières années, afin d'engager le cas échéant une révision de ce pacte. Ce travail a été conduit d'octobre 2023 à mai 2024 par un comité technique (6 réunions) et validé par un comité de pilotage (3 réunions). Le comité de pilotage a retenu trois grandes orientations pour cette révision :

- 1° **Proposer de nouvelles solidarités** financières sur le territoire,
- 2° **Revoir les accords dits « historiques »** du pacte financier et fiscal de 2019,

3° **Le tout en permettant à l'agglomération et aux communes de porter leurs projets** sans sacrifier les politiques communautaires et l'équilibre budgétaire de l'agglomération.

Ces orientations ont été déclinées en six dispositions :

- 1) Fixer un nouveau mode de répartition du FPIC qui offre de la visibilité budgétaire et un partage des ressources contribuant à une plus grande solidarité entre les communes,
- 2) Revisiter les modalités de partage de la fiscalité éolienne terrestre en faveur des communes
- 3) Instituer et mettre en œuvre une politique de « fonds de concours » à l'égard des investissements des communes,
- 4) Reconduire le partage conventionnel, au profit de l'agglomération, de la taxe d'aménagement issue des parcs d'activité communautaires,
- 5) Donner des moyens financiers supplémentaires à l'agglomération pour lui permettre de mener à bien les projets du territoire,
- 6) Financer les cinq dispositions précédentes par une augmentation proportionnelle de trois taux communautaires de fiscalité,
- 7) Financer les cinq dispositions précédentes par une augmentation proportionnelle de trois taux communautaires de fiscalité.

Le conseil communautaire du 25 juin 2024 a approuvé les termes du pacte financier et fiscal révisé, ainsi que les autres actes qui en procèdent (convention de reversement de fiscalité, règlement relatif aux fonds de concours en faveur des communes). L'application du pacte nécessite que l'ensemble des conseils municipaux :

- Prenne acte de la délibération communautaire du 25 juin 2024
- Autorise leur Maire à signer la convention de reversement de fiscalité entre l'agglomération et la commune

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré de :

- PRENDRE ACTE de la délibération communautaire du 25 juin 2024 par laquelle le conseil communautaire approuve les termes de la révision du pacte financier et fiscal de 2019
- APPROUVER la convention de reversement de fiscalité entre les communes et l'agglomération,
- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer ladite convention de reversement de fiscalité ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

➤ **Urbanisme : renouvellement de l'adhésion des communes au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Lamballe Terre & Mer.**

Par délibération en date du 17 janvier 2017, 18 décembre 2018 et 9 juillet 2024, le Conseil communautaire de Lamballe Terre & Mer a défini les modalités de fonctionnement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. Ce dispositif a donné lieu à un conventionnement entre Lamballe Terre & Mer et chaque commune adhérente. Les obligations liées à la mise en place de la saisine par voie électronique pour l'ensemble des pétitionnaires et la dématérialisation de la chaîne d'instruction pour les communes de plus de 3 500 habitants, nécessitent de mettre à jour cette convention cadre.

A ce titre, en lien avec la politique numérique de Lamballe Terre & Mer autour de l'accompagnement aux usages du numérique pour la population, la communauté d'agglomération accompagne la mise en place et l'utilisation du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme à hauteur d'une contribution forfaitaire annuelle de 31 500 €. Cet accompagnement correspond à des missions d'assistance et d'appui auprès des communes, de mise à jour des applications numériques, de formations des utilisateurs du service...). Au-delà, le coût du service reste réparti entre les communes selon la clé de répartition suivante :

- 40 % en fonction de la population DGF de l'année issue des fiches DGF transmises par les communes au pôle instructeur,

- 60 % en fonction de l'activité calculée à partir de la moyenne du nombre d'actes pondérés instruits lors des trois années précédentes.

Pour mesurer l'activité du service, il est appliqué à chaque acte les coefficients de pondération suivants :

Type d'acte	Coef pondération
PCMI (permis de construire maison individuelle)	1
CUB (certificat d'urbanisme opérationnel = étude faisabilité d'une opération, cristallise les droits sur 18 mois)	3
DP (déclaration préalable)	0,7
DP division (déclaration préalable pour une division de terrain sans création d'équipements collectifs)	0,7
DPMI (déclaration préalable maison individuelle)	0,7
PC (permis de construire logements collectifs, entreprises, agriculture...)	3
PA (permis d'aménager)	10
PD (permis de démolir)	0,5
AT (autorisation de travaux pour les établissements recevant du public)	Intégré avec PC

Les actes impactés par la loi littoral font l'objet d'une majoration de 15%. Cette majoration s'applique sur les communes d'Erquy, Plurien, Lamballe-Armor pour les communes déléguées de Planguenoual et Morieux.

Ceci exposé,

Vu la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014 mettant fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) à compter du 1^{er} juillet 2015,

Vu l'article L112-8 et suivants du code des relations entre le public et l'administration définissant les modalités de saisine par voie électronique,

Vu l'article L423-3 du code de l'urbanisme qui prévoit que les communes dont le nombre total d'habitants est supérieur à 3 500 disposent d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme,

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme autorisant une commune, compétente en matière d'urbanisme, à charger un établissement public de coopération intercommunale d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Vu l'article L 5211-4-2 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), permettant à un établissement public de coopération intercommunale et une ou plusieurs de ses communes de se doter de services communs, en dehors des compétences transférées,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2018, portant transformation de la communauté de communes Lamballe Terre & Mer en communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu la convention établie entre Lamballe Terre & Mer et la commune de La Bouillie en date du 22 février 2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 09/07/2024 autorisant le Président de Lamballe Terre et Mer à signer les conventions avec les communes adhérentes,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d' :

- APPROUVER la convention ci-jointe confiant l'instruction des autorisations du droit des sols de la commune de La Bouillie au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols de Lamballe Terre & Mer et précisant les modalités de fonctionnement, de financement du service commun, les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté d'agglomération,

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant à cette affaire.

➤ Personnel– création d'un emploi permanent et modification du tableau des effectifs

- Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1
- Vu le tableau des emplois et des effectifs en date du 21 mars 2024,
- Vu l'inscription de Mme DOLO Coralie sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne en date du 28 juin 2024,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 19 juillet 2024, et fixe le tableau des effectifs comme suit :

Effectif	Grade	Emploi	DHS
1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur territorial	35h
1	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif territorial	35h
1	Adjoint administratif	Adjoint administratif territorial	35h
2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique territorial	34h
2	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique territorial	35h
1	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	6h
1	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation Territorial	35h
1	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1 ^{ère} classe	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	22h

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité. Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ÉTAT CIVIL

MARIAGE

Le 24 août 2024, Anne-Cécile LEFEBVRE et Sylvain GUINARD.

AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER



Pour toutes vos questions relatives aux services de Lamballe Terre & Mer vous pouvez appeler le 02.96.50.00.30 et consulter le site internet www.lamballe-terre-mer.bzh.

À LA UNE

LA STRATÉGIE CLIMAT ADOPTÉE

La Stratégie Climat de l'Agglomération a été adoptée le mardi 9 juillet 2024. C'est un document qui met en cohérence l'ensemble des actions en cours sur les transitions et qui propose de nouvelles actions pour répondre au défi de la lutte contre le changement climatique. Durant les mois qui ont séparé la validation de la première version de ce document par le Conseil communautaire en octobre dernier et l'adoption du document finalisé votée, les services ont consulté l'État, la Mission Régionale d'autorité environnementale, la Chambre d'agriculture...

Une consultation publique (avec 4 réunions publiques et un cahier de recueil dans chaque mairie) a été organisée. Le Conseil de développement a été saisi et a rendu un rapport fourni et détaillé. Enfin, l'ensemble des services de l'Agglomération a été sollicité pour consolider le programme d'actions de la Stratégie Climat. De leur côté, les élus ont travaillé à hiérarchiser ce plan d'actions en identifiant 5 objectifs prioritaires :

- Une collectivité exemplaire,
- La mobilité des habitants,
- Une alimentation de qualité pour les habitants et rémunératrice pour les producteurs,
- Une exploitation de notre potentiel d'énergies renouvelables en intégrant une vigilance aux conflits d'usage et à l'acceptabilité sociale,
- La préservation de la ressource en eau.

Le document voté mardi 9 juillet reprend ainsi les préoccupations des acteurs du territoire et fixe une ambition forte pour l'agglomération, tout en collant le plus possible à la réalité des services. Il répond aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique tout en soutenant tout ce qui fait la spécificité et la force du territoire :

un pôle urbain, de nombreuses communes rurales et une ouverture sur la mer, un tissu économique dynamique reposant en grande partie sur la production agricole, support de l'industrie agroalimentaire.

INFOS PRATIQUES

LE LOGEMENT SUR LAMBALLE TERRE & MER, VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Lamballe Terre & Mer lance la réflexion autour de son futur programme local de l'habitat (PLH) pour 2026-2031. Document stratégique de programmation, cette nouvelle feuille de route inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques, aides à la rénovation...

Une première phase de diagnostic permet d'identifier les principales caractéristiques et besoins du territoire en matière de logement.

L'Agglomération souhaite récolter les retours des habitants afin de répondre au plus près aux réalités du terrain et pourquoi pas casser les stéréotypes autour de l'habitat en comprenant mieux les attentes, parfois disparates, de toutes les générations. Des ateliers participatifs ouverts à tous sont organisés autour des 3 principales typologies de notre territoire : le milieu urbain le **25 septembre** à Lamballe-Armor, la ruralité le **26 septembre** et le secteur littoral le **3 octobre** sur d'autres communes.

Toutes les infos sur lamballe-terre-mer.bzh

AGENDA

Mer. 02/10 à 14h – Atelier « Infos Bafa & recherche de stage pratique »

Tout savoir sur la formation, le financement et la recherche de stage. RDV à La Malhoure. Plus d'infos auprès de la SIJ de Lamballe Terre & Mer.

INFORMATIONS DIVERSES

RECENSEMENT CITOYEN

Vous allez bientôt avoir 16 ans ? Le recensement citoyen doit être fait dans les 3 mois suivants votre 16^{ème} anniversaire. L'attestation de recensement est obligatoire pour se présenter à des examens et concours. Vous devez vous présenter en mairie muni des documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide,
- livret de famille,
- justificatif de domicile.

OCTOBRE ROSE

Nos couturières sont à la recherche de t-shirts pour créer des turbans et des sacs, pour les femmes atteintes du cancer du sein. Minimum taille M, en coton, jersey, ou maille. Vous pouvez venir les déposer en mairie, un carton de collecte est disponible à l'entrée.

CATÉ INFOS PRATIQUES

Le vendredi 13 septembre à la maison paroissiale de Pléneuf (près de l'église de 18h à 20h).

Vous êtes parents d'un enfant en âge scolaire et à l'approche de la rentrée, vous vous posez de nombreuses questions concernant les possibilités d'inscrire ou ré-inscrire votre enfant au catéchisme. Pour avoir quelques éléments de réponse, nous vous invitons à cette soirée conviviale.

Les prêtres de la paroisse, les animateurs et animatrices de l'éveil à la foi et du caté, ceux et celles de l'aumônerie, seront présents pour vous faire découvrir les activités des années précédentes à l'aide d'un diaporama, les documents utilisés, et aborder vos contraintes personnelles. Il est possible de demander une inscription quel que soit l'âge de votre enfant, baptisé ou non et toute l'année. S'il n'est pas baptisé, un groupe « Découverte de la Foi » a été mis en place pour l'accompagner vers le baptême.

Votre enfant sera toujours en équipe avec des jeunes d'un même groupe d'âges.

Pour tous renseignements, contacter Cécile Daligault, coordinatrice de la catéchèse pour les Paroisses de Pléneuf, Erquy et Matignon au 07.56.17.05.91 ou par mail : cate.pem@diocese22.fr

AUTORISATIONS D'URBANISME

Nous rappelons aux lambolliens l'obligation de déposer un dossier de demande de travaux. Selon l'importance, il faudra déposer un permis ou une déclaration préalable et cela impérativement avant le commencement du chantier.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

DP : Déclaration Préalable
PC : Permis de Construire

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES : DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

ASSOCIATIONS

A.C.C.F

Le 28 septembre, les amis de la chapelle de Saint-Laurent organisent une vente de repas à emporter au tarif de 13€. Couscous et tarte aux pommes.

Les repas seront à récupérer de 18h à 19h30 à la salle polyvalente. Réservation avant le 23 septembre au :
- 02.96.31.57.69 / 02.96.31.51.32 / 02.96.31.50.77



Samedi 28 septembre 2024

Les amis de la chapelle Saint-Laurent

A.C.C.F. - LA BOULLIE

Organisent une vente de repas à emporter

Sur réservation uniquement

(Couscous + tarte aux pommes) - 13 € la part

Inscriptions avant le 23 septembre 2024

au n° 02.96.31.57.69 ou 02.96.31.51.32 ou 02.96.31.50.77

Les repas seront à prendre à la salle polyvalente

au Bourg de la Boullie de 18h à 19h30

AMICALE LAÏQUE

Le 22 septembre, l'amicale organise son premier vide grenier. Informations sur notre page Facebook ou nos flyers en mairie. 2,5€ le mètre en extérieur.

Réservation au 06.78.84.43.88

COMITÉ D'ANIMATION LAMBOLLIEN

Voici deux mois que nous avons organisé la fête de la musique qui, encore une fois, a été un succès, aussi bien pour les groupes que pour votre présence. Je tiens à remercier toute l'équipe qui s'est jointe à moi pour cette belle réussite. Prochaine date à retenir : **Octobre Rose** de Lamballe Terre et Mer qui se déroulera le 12 octobre et, cette année, c'est notre commune qui en a la charge.

CLUB DE L'AMITIÉ

Reprise du club le 5 septembre 2024 (cartes, boules, marche) :

- Tarot, le lundi 9 septembre 2024 à 20h,
- Danse, le mardi 10 septembre 2024 de 14 à 16h, (Chaque mardi sauf vacances scolaires)
- Gym, le mardi 10 septembre 2024 de 17h à 18h, (chaque mardi sauf vacances scolaires)

Course avec une professionnelle en partenariat avec « Sport pour Tous ». Prix pour l'année 130€. Jeunes et moins jeunes seront les bienvenus...

Le lundi 4 novembre 2024, spectacle à Brézillet à 13h30 sur le thème « Grand show Salut les Yéyés » transport en car. Prix : 32 € (adhérent) / 35 € (non-adhérent) (Inscriptions en septembre)

Inscriptions pour le club et le spectacle auprès de :

- Marie Hélène 02.96.34.05.82 ou 06.08.55.46.43
- Murielle 02.96.34.48.63 ou 06.14.48.30.02

LOISIRS ET CRÉATIONS

Reprise de nos activités le 3 septembre :

- le mardi à 14h : broderie, mosaïque, serviettage..,
- le mercredi à 20h15 : couture, création de vêtements et autres..,

Responsable : Nathalie HUON 06.62.24.05.22,

- le vendredi à 14h30 : peinture sur toile, chacun exerce son talent même débutant.

Pour toutes ces activités, si vous êtes intéressé, contactez-nous. Contact : Jeanne Briend, présidente au 07.87.39.13.38

SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le 7 septembre, repas à emporter au tarif de 13€. Les repas seront à récupérer à partir de 18h30 à la salle polyvalente. Réservation jusqu'au 4 septembre auprès de :

- Mr RUELLAN 06.33.47.06.24
- Mr RIPAMONTI 06.87.84.19.07

VIRADE DE L'ESPOIR D'ERQUY

Depuis plus de 30 ans, les virades de l'espoir, évènement national festif et solidaire donnent à l'association « Vaincre la Mucoviscidose » les moyens de poursuivre son combat

contre la maladie, accélérer la recherche aujourd'hui, pour guérir demain.

Au programme :

- Samedi 28 septembre : spectacle de la troupe « Coup d'chœur » avec 70 choristes sur scène, à l'ancre de mots à 16h30 et 20h30. 18€ l'entrée.

Tickets disponibles à l'office du tourisme d'Erquy, en ligne sur le site helloasso.com ou directement sur place.

- Dimanche 29 septembre :

- * randonnée pédestre du Cap d'Erquy de 7 et 9 kms
- * randonnée cyclo de 50 et 70 kms
- * marche nordique
- * rassemblement et randonnée moto
- * rassemblement et randonnée cyclomoteurs : « La muco mob »
- * expositions de véhicules anciens
- * animations musicales, tombola, stand boissons, restauration : huîtres et galettes saucisses

Renseignements au 06.81.35.36.74

Informations et dons sur www.virades.org – barre de recherche : **Erquy**

Venez nous rejoindre et partager avec nous ce bel évènement caricatif pour Vaincre la Mucoviscidose.

ANNONCES

AUXILIAIRE DE VIE propose ses services du lundi au samedi : aide au lever, toilette, repas, courses, ménage, repassage, accompagnement rendez-vous.

Secteur Erquy et ses alentours – Chèque emploi service/CESU déductible des impôts – 06.43.07.09.16

PROFESSEURE donne des cours d'anglais et français langue étrangère. Cours individuel, à deux ou en petits groupes. Réalisation de cartes de vœux et cours de cuisine en anglais pour les plus jeunes.

Secteur La Bouillie et ses alentours – 50% de réduction d'impôt – 06.29.94.96.46

TAS D'HERBE DE TONTE

La mairie est à la recherche d'un agriculteur qui serait intéressé pour récupérer de l'herbe de tonte au centre technique municipal. (L'équivalent de trois remorques). Merci de nous contacter au 02.96.31.51.68.

VENTE DE VÉHICULE

Vend Peugeot 205 de 1991 en l'état, pour pièces. Véhicule roulant. 400 000kms – 400€

Renseignements au 06.60.89.11.07